

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté: 82

Nombre de présents participants au vote : 64 Nombre de procurations : 15

Nombre de membres en exercice: 82

Membres présents:

	minimo presents.	
M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	

Membres absents:		
M. Didier MARTIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS	
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe DELVALEE pouvoir à MIle Stéphanie MODDE	
M. Gilles TRAHARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
·	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE	
	Mile Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER	
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER	
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. François-André ALLAERT	
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN	
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER	
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY	
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY	
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE	
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET	
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.	

**OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES** 

Prise de participation des communes d'Ouges et de Longvic au capital de la

SPLAAD

La Société publique locale d'aménagement de la l'agglomération dijonnaise (SPLAAD), créée par délibération en date du 14 mai 2009, est l'outil fondamental d'aménagement pour les commanditaires publics locaux.

Composé à l'origine du Grand Dijon et des communes de Dijon, Fenay, Fontaine-lès-Dijon, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Sennecey-lès-Dijon et Talant, son actionnariat s'est élargi à Chenôve et Talant par une augmentation de capital approuvée au Conseil Communautaire du 19 novembre 2009.

Les communes d'Ouges et de Longvic, par délibérations respectives des 16 décembre 2009 et 3 mai 2010, ont souhaité intégrer le capital de la SPLAAD à hauteur de 5 000 € chacune.

Cette intégration prendrait la forme d'une cession d'actions de l'actionnaire principal, le Grand Dijon, aux communes concernées. Le Conseil d'Administration de la SPLAAD a entériné ce principe pour les deux communes, respectivement les 19 février et 1er avril derniers.

Il vous est donc proposé d'autoriser la prise de participation des communes d'Ouges et de Longvic au capital de la SPLAAD, par cessions d'actions du Grand Dijon à hauteur de 5 actions de 1 000 € pour chacune des deux communes.

La répartition du capital après ces deux cessions serait la suivante:

Collectivité actionnaire	Nb actions de 1 000 €	Valeur en €	% détenu
Le Grand Dijon	325	325 000 €	69,892%
Commune de Dijon	50	50 000 €	10,753%
Commune de Chenôve	50	50 000 €	10,753%
Commune de Fenay	5	5 000 €	1,075%
Commune de Fontaine-lès-Dijon	5	5 000 €	1,075%
Commune de Marsannay-la-Côte	5	5 000 €	1,075%
Commune de Quetigny	5	5 000 €	1,075%
Commune de Sennecey-lès-Dijon	5	5 000 €	1,075%
Commune de Talant	5	5 000 €	1,075%
Commune d'Ouges	5	5 000 €	1,075%
Commune de Longvic	5	5 000 €	1,075%
total	465	465 000,00 €	100,00%

## Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- de permettre la prise de participation des communes d'Ouges et de Longvic au capital de la SPLAAD, par cessions d'actions du Grand Dijon, soient 5 actions de 1 000 € à Ouges et 5 actions de 1 000 € à Longvic.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

  PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Convocation envoyée le 18 juin 2010 Publié le 25 juin 2010 Déposé en Préfecture le Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Rrésident

Pour le Rrésident

Pierre Pribericer

Pierre Pribericer

GD2010-06-24\_08 N°8 - 2/2